

REPUBLIQUE FRANCAISE



Jean-Marie  
VANLERENBERGHE

SÉNATEUR  
DU  
PAS-DE-CALAIS

RAPPORTEUR GENERAL  
DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES SOCIALES

ANCIEN MAIRE  
D'ARRAS

Monsieur Edouard PHILIPPE  
*Premier Ministre*  
Hôtel Matignon  
57, Rue de Varenne  
75700 PARIS SP07

Paris, le 15 avril 2020

**Objet** : salariés des réseaux d'aide à domicile.

Monsieur le Premier Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation actuelle des personnels d'aide à domicile.

Ces personnes font un travail remarquable auprès de la population en se rendant chaque jour au chevet des personnes âgées, isolées et handicapées. Dans le cadre de cette pandémie, elles sont également un véritable relais des hôpitaux en accompagnant le retour à domicile libérant ainsi des lits.

Leur courage et leur engagement méritent une reconnaissance qui pourrait être matérialisée de façon concrète sous la forme d'une prime exceptionnelle. En effet, les salariés des réseaux d'aide à domicile sont des travailleurs pauvres qui ont de très petites rémunérations. Ils travaillent dans des structures qui sont aujourd'hui en difficulté : manque de matériels, problèmes financiers...

Le Président de la République a annoncé une prime pour les soignants. Je pense que les personnels d'aide à domicile sont aussi des soignants. Une dotation publique pourrait être attribuée à cette fin via la CNSA car le secteur n'a ni les réserves ni la trésorerie nécessaire pour verser cette prime.

# REPUBLIQUE FRANCAISE



Jean-Marie  
VANLERENBERGHE

SÉNATEUR  
DU  
PAS-DE-CALAIS

RAPPEUR GENERAL  
DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES SOCIALES

ANCIEN MAIRE  
D'ARRAS

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Jean-Marie VANLERENBERGHE

Co-signataires : Annick Billon (Vendée), Philippe Bonnacarrère (Tarn), Olivier Cadic (Français établis hors de France), Michel Canevet (Finistère), Alain Cazabonne (Gironde), Bernard Delcros (Cantal), Yves Détraigne (Marne), Nassimah Dindar (La Réunion), Elisabeth Doineau (Mayenne), Françoise Férat (Marne), Françoise Gatel (Ille-et-Vilaine), Jocelyne Guidez (Essonne), Olivier Henno (Nord), Loïc Hervé (Haute-Savoie), Claude Kern (Bas-Rhin), Laurent Lafon (Val-de-Marne), Valérie Létard (Nord), Anne-Catherine Loisier (Côte-d'Or), Jean-François Longeot (Doubs), Jean-Claude Luche (Aveyron), Hervé Marseille (Hauts-de-Seine), Pascal Martin (Seine-Maritime), Jean-Marie Mizzon (Moselle), Jean-Pierre Moga (Lot-et-Garonne), Evelyne Perrot (Aube), Denise Saint-Pé (Pyrénées-Atlantiques), Sonia de La Provôté (Calvados), Sylvie Vermeillet (Jura) et Michèle Vullien (Rhône).